

ARDECHE

A la rencontre des paysans Ardéchois

7 jours, 6 nuits, 5,5 jours de raquettes.

Venez à la rencontre des paysans Ardéchois. Ils vous feront découvrir leur métier et partageront leur passion à travers un accueil chaleureux et une gastronomie du terroir...

Respectueux de l'environnement, ces paysans ont su organiser leur production avec les méthodes traditionnelles, et en favorisant une agriculture raisonnée ou culture biologique, dont les produits sont essentiellement servis à table et vendus directement sur les marchés ou à la ferme.

Souvent isolés en hiver à cause des méfaits de la neige et de la burle, les paysans Ardéchois réservent à leurs hôtes un accueil sans pareil.

CARNET DE ROUTE

Jour 1 : Accueil par Jérôme et son équipe à la ferme du Rousset du Lac en fin d'après-midi. Si vous arrivez après 19 heures, veuillez téléphoner au 04.75.38.91.92. Repas avec les produits de la ferme (légumes, lapins, volailles, cochons, bovins, fromages). Hébergement en dortoir de 14 personnes.

Jour 2 : Ascension du suc de Bauzon où un magnifique panorama sur la montagne ardéchoise et le Velay nous attendent. Puis nous descendons dans la forêt de Bauzon avant d'enjamber le Prat Sauvage, un petit ruisseau de montagne. Nous continuons à travers bois et pâturage avant de traverser la Loire par un pont. Puis nous remontons par les basses Usclades avant d'arriver à Usclades et au gîte de l'Arbrassous où Christian et Hélène nous attendent. Repas avec les produits de l'exploitation agricole (légumes, fruits). Hébergement en chambre de 2 à 4 personnes.
13 km. M : 450 m, D : 430 m.

Jour 3 : Nous suivons les crêtes entre la vallée de la Loire et celle du Gage avant de descendre vers le barrage du Moulin de Peyron et la retenue du Gage. Après avoir traversé le gage par un vieux pont en pierre, nous le remontons par un magnifique fond de vallée jusqu'à la ferme de Verden, où Solange et Bernard nous accueillent. Repas avec les produits de la ferme (légumes, lapins, volailles, cochons, bovins, fromages). Hébergement en dortoir de 14 personnes.
12 km. M : 350 m, D : 450 m.

Jour 4 : Nous découvrons les suc au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : le Montfol, la Lauzière, le Séponet, le Taupernas, tous d'anciens volcans datant de 6 à 7 millions d'années. Puis, par les crêtes, nous nous dirigeons vers le Mont Mézenc (1753 m), le plus haut sommet de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Si la météo et la forme physique du groupe le permettent, nous irons profiter du très beau panorama à 360°. Superbe descente jusqu'à la ferme de Médille où nous attend Christine. Repas avec les produits de la ferme (légumes, canards, cochons, bovins). Hébergement en gîte, dortoir de 7 personnes.
16,5 km. M : 650 m, D : 500 m.

Jour 5 : Par le cirque des Boutières, nous descendons vers le Coin de la Scie au pied du suc de Sara, cette étrange montagne (suc formé d'éboulis phonolitiques) en forme de pyramide. Puis nous remontons par une piste à travers bois et sous l'échine du rocher des Pradoux jusqu'aux crêtes. Nous terminons notre montée par le bois de Chanchemine au bout duquel se trouve la ferme de Villevieille (ancien village) avec vue sur le Mont Gerbier de Jonc. Excellente soirée en compagnie de Michel et Jean. Repas avec les produits de la ferme (légumes, cochons, bovins, ovins). Hébergement en gîte, dortoir de 6 personnes.
14 km. M : 610 m, D : 630 m.

Jour 6 : Nous descendons par la petite route d'accès de Villevieille pour aller enjamber la Loire qui prend sa source à 2 kilomètres. Après l'avoir longée pendant quelques temps, nous montons sur les plateaux du Mont Mézy et nous traversons les pâturages immaculés. Nous rejoignons la forêt de Bauzon et la Vestide du Pal, le plus grand cratère d'Europe (de type Maar), pour arriver au Lac Ferrand. Le Lac Ferrand est situé à proximité de notre hébergement du jour : la ferme de Rousset du lac ; Jérôme et son équipe nous y accueilleront chaleureusement. Repas avec les produits de la ferme (légumes, lapins, volailles, cochons, bovins). Hébergement en dortoir de 14 personnes.
17 km. M : 340 m, D : 450 m.

Jour 7 : Petite randonnée en boucle par Lalligier et la petite vallée de Malechan. Fin de séjour après le déjeuner.
8 km. M : 200 m, D : 200 m.

Ce programme est donné à titre indicatif ; il peut être modifié par votre accompagnateur pour s'adapter au groupe ou aux conditions météorologiques. Nous sommes avant tout des randonneurs, et si la neige vient à manquer, nous assurons tout de même nos séjours. L'ambiance et la luminosité hivernale seront au rendez-vous même s'il faut porter les raquettes pour rejoindre la neige.

FICHE TECHNIQUE

NIVEAU :

Niveau moyen. 5 à 7 heures de raquettes par jour.

GROUPE ET ENCADREMENT :

5 à 12 participants. Accompagnateur en montagne qualifié.

HÉBERGEMENT ET REPAS :

Hébergement à la ferme, en gîte d'étape, en dortoirs de 6 à 12 personnes ou en chambres de 2 à 4 places (1 nuit). Dîners et petits-déjeuners à table, pique-niques à midi.

ACCUEIL ET DISPERSION :

Accueil le dimanche vers 18h00 à la ferme du Rousset du Lac, sur la commune du Roux. Dispersion le samedi suivant après le déjeuner au même endroit.

ACCÈS :

- En voiture :

Utiliser la carte MICHELIN 331 Local Ardèche - Haute-Loire.

- Si vous arrivez par Aubenas :

Prendre à Aubenas la direction du Puy-en-Velay puis, à la sortie de Pont de Labeaume, direction Montpezat. Environ 8 km après Montpezat, direction Sainte Eulalie sur la D 536.

La ferme du Rousset du lac se trouve sur le bord de la route à votre droite, environ 1.5 kilomètres après le pont sur la Fontaulière.

- Si vous arrivez par le Puy-en-Velay :

Prendre la direction d'Aubenas par la N 88, puis Lanarce par la N 102.

A Lanarce, prendre Saint Cirgues en Montagne par la D 288.

Traverser Saint Cirgues en Montagne puis suivre la direction Sainte Eulalie par la D 110 (attention ne pas prendre le tunnel).

A l'intersection avec la D 536, prendre la direction de Monpezat.

La ferme du Rousset du Lac se trouve à 1 kilomètre sur votre gauche.

Attention :

Le dîner est servi à 20h00. Sachez qu'il vous faut une bonne heure entre Le Puy et le lieu d'hébergement, presque deux heures entre Montélimar et le lieu d'hébergement, et deux bonnes heures entre Valence et votre lieu d'hébergement, car les moyennes sur les routes de montagne n'ont plus rien à voir avec les nationales ou autoroutes.

- Parking :

Vous pourrez laisser votre véhicule sur le parking de votre 1^{er} hébergement.

- Précautions pour votre véhicule :

Prévoyez les pneus "neige" ou emportez les chaînes...

Vous pourrez laisser votre voiture sur le parking privé de l'hôtel.

Elle restera dehors, voici donc quelques précautions très simples à respecter :

- avant votre départ, vérifiez que tout est bien protégé contre le gel (lave-glace -20° C, silicone sur les joints de portières) et que la batterie est en bon état.

- sur place, ne mettez pas votre frein à main pour éviter le collage des tambours et plaquettes. Relevez vos essuie-glaces. Ayez une raclette pour dégivrer votre pare-brise.

- En train :

L'Ardèche est complètement dépourvue de lignes SNCF voyageurs, et nous ne pouvons compter que sur les transports par autocars puis, pour les derniers 40 kilomètres, sur nos propres véhicules. Pour tous nos séjours, nous assurons des transferts entre Aubenas (gare routière, 1^{er} arrêt) et la Montagne Ardéchoise.

L'accès à Aubenas se fait depuis la gare TGV de Valence (et aussi de la gare SNCF de Valence Ville) par car SNCF. Voici les horaires (à vérifier au moment de l'achat de votre titre de transport) :

A l'aller		Au retour	
Valence TGV	15 h 26	Aubenas Gare Routière	15 h 45
Valence Ville	15 h 50	Valence Ville	17 h 25
Aubenas Gare Routière	17 h 30	Valence TGV	17 h 55

Quoi qu'il en soit, si vous devez faire appel à nos services pour le transfert, nous vous recommandons de réserver dès votre inscription, en nous retournant le bon ci-joint. Coût du transfert aller et retour : 30 € par personne.

Attention : si vous devez prendre le train pour vous rendre au lieu de rendez-vous, attendez que le séjour soit confirmé (c'est à dire à trois semaines du départ) pour prendre votre billet, et nous vous déconseillons certains billets qui ne sont ni remboursables ni échangeables.

PORTAGE :

Les bagages sont transférés par la route et vous les retrouvez chaque soir en arrivant à l'hébergement. Pendant la randonnée, vous porterez uniquement vos affaires de journée.

VOS BAGAGES :

Ce que nous vous conseillons d'emporter :

- Un petit sac à dos confortable de minimum 25 litres (pique-nique, appareil photo...),
- Chaussures de randonnée imperméables, à tiges montantes,
- 3 à 4 paires de chaussettes de randonnée,
- Pantalon aussi étanche que possible + collants,
- Chemise chaude + pull chaud,
- Anorak avec capuche aussi étanche que possible + veste polaire + cape de pluie,
- Gants de laine, moufles ou gants de ski de fond,
- Bonnet, passe-montagne (pour les jours de "burle"),
- Lunettes de soleil à verres filtrants,
- Protection lèvres et peau,
- Gourde légère isotherme + couverts pour les pique-niques + couteau (opinel),
- Affaires de toilette,
- Chaussures de détente pour le confort le soir,
- Une paire de guêtres,
- Petite pharmacie (notamment de quoi prévenir et guérir les ampoules, élastoplast),
- Un drap sac ou sac de couchage, les couvertures sont fournies dans les gîtes.

Matériel fourni :

Pour les randonnées, il vous sera fourni une paire de raquettes et deux bâtons de randonnée pour compléter votre stabilité sur la neige. Bien entendu, vous pouvez apporter votre matériel personnel, raquettes et bâtons.

N.B :

Vos affaires personnelles transportées devront être contenues dans UN SEUL BAGAGE (de préférence sac à dos ou sac de voyage) n'excédant pas 12 kg.

Un supplément sera demandé aux personnes qui se présenteront au départ avec plusieurs sacs à transporter par véhicule.

CODE 1003

LES DATES :

27/12/2009	02/01/2010*	590 €
03/01/2010	09/01/2010	550 €
10/01/2010	16/01/2010	550 €
17/01/2010	23/01/2010	550 €
24/01/2010	30/01/2010	550 €
31/01/2010	06/02/2010	550 €
07/02/2010	13/02/2010	550 €
14/02/2010	20/02/2010	550 €
21/02/2010	27/02/2010	550 €
28/02/2010	06/03/2010	550 €
07/03/2010	13/03/2010	550 €
14/03/2010	20/03/2010	550 €

* Circuit spécial réveillon : itinéraire modifié.
Consulter la fiche technique code 1003 bis.

LE PRIX COMPREND :

- L'hébergement en pension complète (vin et café compris), du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 7,
- Le prêt du matériel (raquettes, bâtons).
- L'encadrement,
- Le transport des bagages,

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour,
- Le transfert Aubenas - Rousset du Lac - Aubenas (30 €, pour les non-motorisés),
- Les boissons et dépenses personnelles,
- Les assurances.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sainte-Eulalie :

Eulalie: vierge et martyre, mise à mort sous Maximien au IV^{ème}. Se nommait Sainte-Aulaye avant 1790. Dépendait du diocèse de Viviers. C'est le village le plus proche du Gerbier-de-Jonc (1551 m). La commune portait les toponymes révolutionnaires de "Sources-de-Loire" et de "Le-Bleyner". Prenez le temps d'observer la gargouille miraculeuse sculptée sur la façade de l'église ! La ferme classée de Clastres au toit de genêts et de lauzes au cœur du village témoigne de l'architecture traditionnelle locale. Et si vous en avez l'envie et le temps, descendez à droite du monument aux morts : une jolie calade bordée de superbes maisons aux toits de lauzes vous mènera à la Loire que vous pourrez traverser. Si vous remontez un peu la colline, vous aurez un très bel angle pour photographier le village.

Le Mont Mézenc :

"Le Lion rugissant des Cévennes" culmine à 1753 mètres et domine toute l'Ardèche. Il a donné son nom au massif volcanique du Mézenc qui forme une barrière naturelle déterminant la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et la Méditerranée. Le haut Mézenc possède une flore exceptionnelle où s'épanouissent le sèneçon leucophylle ou "herbe du Mézenc" aux feuilles argentées et aux capitules jaune vif, la grande violette des montagnes, les gentianes, trolles, arnicas, épilobes, saxifrages, anémones, bruyères, et surtout les narcisses au mois de juin... toutes ces fleurs qui enivrèrent l'âme de Stevenson.

Le Mont Gerbier de Jonc :

Avec une altitude de 1551 mètres, ce cône de laves figées est une des curiosités naturelles les plus connues de l'Ardèche, avec à ses pieds la source de la Loire et le village de Sainte-Eulalie. Le Mont Gerbier de Jonc est une protubérance phonolitique qui serait datée de 8 millions d'années. Le Mont Gerbier-de-Jonc a été déclaré "site classé" en 1933. L'origine et l'étymologie du Mont Gerbier de Jonc vient des mots "Gar" signifiant rocher et "Jugum" pour montagne. On notera, au pied, une coulée basaltique reposant sur le socle cristallin. Le Mont Gerbier de Jonc est célèbre de par sa forme particulière et son extraordinaire richesse naturelle et sauvage, mais aussi parce qu'il est le véritable symbole des Sources de la Loire.

La source de la Loire : "La Loire prend sa source au pied du Mont Gerbier-de-Jonc"

En réalité, les Sources de la Loire sont au nombre de trois et sont toutes situées au pied du Mont Gerbier de Jonc. La présence de ces trois sources est due au fait que sous le Mont Gerbier se trouve une nappe phréatique (du grec "Phrás": puit), et l'eau sort ainsi de terre en plusieurs endroits. Elles se rejoignent pour former La Loire, qui descend la vallée située au sud du Mont Gerbier en traversant le charmant petit village de Sainte Eulalie.

Il y a 3 Sources de la Loire :

La Source Géographique qui coule dans un bac en pierre à l'intérieur d'une vieille grange parfaitement rénovée en toit de Lauze.

La Source Authentique qui est un monument ancien érigé en 1938 par le Touring Club de France, Symbole de la Source de la Loire.

La Source Véritable, source officielle indiquée sur le plan cadastral n° 87. Elle coule dans un environnement naturel et sort de terre dans un pré, sous une lauze qui porte l'inscription "ici commence ma longue course vers l'Océan ...", avec un bassin en contrebas où l'on peut admirer des truites "Fariot", symbole de la bonne qualité de l'eau.

Mais quelle est la vraie Source ? La plus distante de l'Océan, la plus élevée ou la plus abondante ??? ...

Phonolite et lauze :

Roche volcanique alcaline, sous-saturée en silice mais riche en aluminium et en métaux alcalins (potassium, sodium), de couleur gris clair, la Phonolite ou Lauze se débite en dalles minces et sonores (d'où leur origine étymologique, qui provient des mots grecs signifiant "voix" et "pierre"), parfois utilisées pour recouvrir les toits (Lauze).

Vous irez aussi à la rencontre de ses habitants "les padgels" en découvrant :

Les expressions "padgels" et "raïols", utilisées jusqu'à un passé récent, et encore largement connues aujourd'hui, par lesquelles se distinguaient et s'opposaient gens de la montagne et gens des vallées, ceux d'en haut et ceux d'en bas, sont un indice très riche de l'emploi de la référence paysagère pour définir sa propre identité collective.

Les fermes de la Montagne Ardéchoise :

Sur les Hauts Plateaux du massif du Mézenc on rencontre la maison de montagne basse et trapue, généralement au toit de lauzes à forte pente (60°) et conçue pour résister aux intempéries. Les toits de chaume ou de genêts sont plus rares. Les murs de 0,80 à 1,20 mètre, sont de basalte ou de granit et comportent de petites ouvertures. Un auvent protège le seuil de la neige.

A l'entrée voûtée, qui est la même pour l'homme et son bétail, se trouve la source qui a souvent permis de déterminer l'emplacement de la maison. A l'intérieur, une cloison de planches séparait l'étable de la cuisine où se trouvaient des lits-placards. Au-dessus de l'étable se trouve la grange ou fenièrre, sous le toit, immense, composant les deux tiers du volume et conçue pour engranger le foin nécessaire à la nourriture du bétail. Le fond de la salle commune est occupé par une cheminée massive, comportant parfois un four à pain. De l'extérieur ces cheminées matérialisent la vie intime du foyer.

Le Suc de la Lauzière :

Ancienne carrière de lauze (phonolite) qui servait à couvrir le toit des maisons). Les carrières de phonolites étaient exploitées par le lauzeron. La lauze extraite était posée sur les toits par le lauzeur. Les premiers lauzerons seraient allés en Limousin pour apprendre leur métier. La profession se transmettait de père en fils. Le travail du lauzeron comportait deux parties bien distinctes. Tout d'abord, il fallait extraire la roche de la montagne, soit à la barre soit à l'explosif. Ensuite, il fallait découper le bloc de phonolite en lauzes à l'aide d'une masse et de coins. On obtenait ainsi des tranches d'une épaisseur de 10 cm. Chaque dalle était divisée en dalles de 2 à 3 cm d'épaisseur. Le travail de découpage ne pouvait être fait par un apprenti, mais par un ouvrier expérimenté ayant une bonne connaissance de ce matériau très fragile.

Il sortait de la lauzière trois produits : les lauzes pour les toitures, les dalles pour couvrir les sols des cours et des cuisines, les moellons pour les murs des maisons. Les lauzes n'avaient pas de formes ou de dimensions standards ; leur transport se faisait avec des charrettes tirées par les chevaux.

La lauze est omniprésente dans le paysage du Mézenc et reste un matériau très utilisé comme en témoignent les nombreuses habitations dont les toits sont recouverts. La carrière de lauzes était exploitée pour la couverture des maisons dès le Moyen-âge ; son exploitation a duré 300 ans.

BIBLIOGRAPHIE :

- Histoire du Vivarais - Editions Privas.
- L'Ardèche à la page - Jean-Marc Gardès. Fédération des œuvres Laïques de l'Ardèche.
- Contes et légende du plateau Ardéchois - J.M Gardès, édition La Fontaine de Siloé.
- Nanette Lévesque, conteuse et chanteuse du pays des sources de la Loire, édition établie par Marie Louise Ténèze et Georges Delarue, le langage des contes Gallimard, 2000.
- L'Encyclopédie Bonneton sur l'Ardèche (éditions Bonneton).

L'inscription à l'un des programmes sous entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994).

Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

Conditions particulières de vente

INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable un mois avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 6 semaines, la totalité est alors exigée.

ASSURANCES

Comprises dans les prix :

Assurance multi-risques, auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, couvrant :

- La responsabilité de LA BURLE et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

Facturées séparément :

- Assurance annulation-interruption-bagages auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, contrat OPEN-ODYSSEE Police n° 58 394 996. Cette assurance est facturée séparément (2,5% du montant total de la facture). Chaque adhérent est ainsi protégé contre les risques graves d'accident, de maladie ou de décès de l'assuré, de son conjoint, des ascendants et descendants, ainsi qu'en cas de dommages matériels importants causés par incendie ou des éléments naturels atteignant l'intéressé dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence, dans les 30 jours qui précèdent le départ jusqu'à la date de fin du séjour. Sont également couverts le vol, la destruction totale ou partielle, ou la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport, de vos bagages.

- Assurance Assistance-Rapatriement auprès de la Compagnie EUROP ASSISTANCE et correspondant à 1% du prix du séjour.

ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir LA BURLE le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre, email ou fax).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier.

À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- 30 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 8 jours : 50%
- 7 jours à 2 jours : 75%
- Moins de 2 jours : 100%

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une, deux ou trois solutions de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

RESPONSABILITÉ

LA BURLE ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...) LA BURLE ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.